



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/20991
27 novembre 1989
FRANCAIS
ORIGINAL : ESPAGNOL

LETTRE DATEE DU 27 NOVEMBRE 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT
D'EL SALVADOR

D'ordre de mon gouvernement, je vous prie de bien vouloir convoquer d'urgence le Conseil de sécurité le mercredi 29 novembre, afin qu'il prenne connaissance des agissements du Gouvernement nicaraguayen, qui contreviennent aux accords régionaux conclus par les présidents des pays d'Amérique centrale, notamment l'Accord relatif au processus à suivre pour instaurer une paix stable et durable en Amérique centrale (Esquipulas II) 1/, la Déclaration conjointe des présidents centraméricains (Accord de Costa del Sol) 2/ et le récent Accord de Tela 3/. Ces agissements, qui constituent de la part du gouvernement sandiniste une politique d'ingérence et d'agression à l'égard d'El Salvador, seront décrits au Conseil de sécurité.

Le Gouvernement salvadorien considère que, s'il n'est pas mis fin à ces graves infractions aux accords régionaux susmentionnés, non seulement la paix en Amérique centrale sera-t-elle en danger, mais un conflit aux conséquences incalculables risque d'éclater dans la région.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Ricardo G. CASTAÑEDA

1/ A/42/521-S/19085, annexe.

2/ A/44/140-S/20491, annexe.

3/ A/44/451-S/20778, annexe II.